

Commission consultative: les pharmaciens claquent la porte...

Compte Test - 2012-07-29 18:53:00 - Vu sur pharmacie.ma

Les membres du bureau du CRPON¹, du CRPOS² et de la FNSPM³ ont tenu la semaine dernière, une réunion au siège du CRPOS. Celle-ci a été suivie par la publication d'un communiqué⁴ par lequel, les représentants de ces trois instances ont décidé de se retirer en bloc de la Commission Consultative du Médicament et des Produits de Santé (CCMPS⁵).

Les représentants des instances professionnelles ont motivé leur décision par la non participation, et donc la non implication des pharmaciens d'officine lors d'une réunion qui a regroupé les industriels et l'administration avant le début des travaux de la CCMPS. Pour rappel, cette réunion a abouti à un accord qui prévoit, entre autres, la révision des prix des médicaments basée sur un benchmark faisant appel à sept pays de référence.

La décision émanant des trois instances, ne peut que nous interpellier sur la forme et sur le fond. Concernant la forme, les membres du bureau de la FNSPM auraient du, avant de prendre une décision aussi importante, tenir un conseil Fédéral (CF) qui est, rappelons le, la haute instance de la fédération (Art.5 des statuts de la FNSPM). Ce CF aurait pu donner plus de légitimité à la décision prise par la FNSPM que le CF qui se tiendra le 2 août prochain⁶. Les participants à ce dernier seront mis devant le fait accompli puisqu'ils n'auront d'autres choix que d'entériner une décision déjà rendue publique par les trois instances dont la FNSPM.

En ce qui concerne le fond, les représentants des instances professionnelles sont, en réalité, devant un dilemme: soit ils resteront noyés dans la CCMPS sans aucune garantie de préserver les intérêts des pharmaciens qu'ils représentent, soit ils opteront pour un choix qui n'est pas moins périlleux, à savoir refuser de participer aux négociations. Ce refus serait, en quelque sorte, une manière de tirer la sonnette d'alarme sur l'impact de toute baisse de prix sur l'économie moribonde de la pharmacie d'officine.

L'éventuel choix de cette option par les 3 instances, même si les conseils ne devraient pas en principe s'occuper de la défense des intérêts matériels, reste tributaire de la capacité de la fédération à mobiliser ses syndicats membres pour entreprendre des actions revendicatives d'envergure.

En choisissant la voie de la contestation, les pharmaciens ne pourraient malheureusement pas compter sur le soutien de la population puisque celle-ci pencherait davantage, en faveur de l'engagement du ministre de la santé à faire baisser les prix des médicaments.

Cette baisse des prix des médicaments, qui semble aujourd'hui inéluctable, devrait nous inciter à tout faire pour « arracher à l'administration » la mise en place de mécanismes garantissant au pharmacien de maintenir son maigre revenu en dépit de la baisse qui affectera son chiffre d'affaires.

Enfin, plus que jamais, le pouvoir mobilisateur et le professionnalisme des représentants des pharmaciens seront les éléments déterminants de la survie de l'officine. Cependant, tout en se dotant de ces deux vertus, nos représentants ne devraient pas faire l'économie d'une bonne dose de pragmatisme...

Abderrahim Derraji

1 Conseil Régional des Pharmaciens d'Officine du Nord2 Conseil Régional des Pharmaciens d'Officine du Nord3 Fédération Nationale des Syndicats des Pharmaciens du Maroc 4 [Cliquez ici](#)5 [Cliquez ici](#)